

LA NEWSLETTER DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS



Édito

En séance

En commission

Au Sénat

Déplacement

La réélection d'Emmanuel Macron à l'Élysée et la nouvelle composition politique de l'Assemblée nationale offrent aux français un nouveau paysage politique. Toutefois, le Sénat, majoritairement à droite, continuera d'incarner une opposition d'intérêt général à l'égard des politiques que le Gouvernement actuel entend mener.

Ainsi, ce mercredi 6 juillet marquait la reprise des travaux parlementaires après plusieurs mois de suspension. Des semaines intenses de débats parlementaires s'annoncent jusqu'au mois d'août où nous serons notamment amenés à examiner un projet de loi en faveur du pouvoir d'achat ainsi qu'une loi de finance rectificative afin d'ajuster le budget de l'État pour l'année 2022 (en savoir plus).

Par ailleurs, j'ai eu l'opportunité d'être à l'initiative d'un débat portant sur les conclusions de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE). En effet, de janvier à juin 2022, la France était à la tête de l'Europe. Nous avons souhaité dresser le bilan de ses actions accomplies alors que les frappes russes visaient l'Ukraine, à la frontière de notre continent.

Cette lettre d'information retrace mon activité, au Sénat et sur le terrain, tout au long des mois de mai et juin derniers : accueil des élus et des administrés au Palais du Luxembourg, déplacements dans le Pas-de-Calais afin de vous rencontrer mais également voyages en Europe afin d'échanger avec mes homologues européens.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre et me tiens à votre disposition pour vous recevoir, à Paris ou à ma permanence de Merlimont.

Bien fraternellement Jean-François Rapin

DÉPLACEMENTS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

En mai, je présidais une délégation de la commission des affaires européennes du Sénat en déplacement en Pologne.



Après une rencontre, avec les municipalités et maires de Rzeszów et Przemysl, nous nous sommes rendus au point de passage de frontière de Medyka pour rencontrer les gardes-frontières. De nombreux véhicules en provenance d'Ukraine avec à bord des familles entières y transitent. Mais aussi des gens à pieds avec des sacs, des valises, les enfants dans leurs bras. Ils embarquent dans des bus pour être ensuite orientés dans des centres d'accueil et vers d'autres destinations. La solidarité est au rendez-vous.

La population, les élus, le gouvernement, les ONG, les bénévoles, encadrent ses réfugiés qui n'aspirent qu'à une chose : l'arrêt de la guerre afin de pouvoir rentrer chez eux.

Émotion forte aussi dans le point d'accueil de Przemysl, en présence du Maire et de notre Consule Générale de France à Cracovie où un petit spectacle était donné aux enfants avec la poupée « Amal », mascotte des réfugiés.



AUDITION DE CLÉMENT BEAUNE SUR LES DERNIÈRES ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES EUROPÉENNES :

Mercredi 29 juin, la commission des Affaires européennes du Sénat, que je préside, a auditionné Monsieur Clément Beaune, ministre chargé de l'Europe, désormais remplacé par Madame Catherine Colonna, afin d'échanger sur les dernières actualités institutionnelles.



Parmi les sujets évoqués :

- La reconnaissance du statut de candidat à l'Ukraine et à la Moldavie (pour intégrer l'Union européenne) ;
- L'adhésion de la Croatie à notre union monétaire au 1er janvier 2023 ;
- La crise énergétique et alimentaire liée à la guerre en Ukraine et au blocage russe



VISITE DES ÉLUS DU TERNOIS AU SÉNAT



« La visite du Sénat nous fait découvrir l'importance de son rôle dans la vie institutionnelle. Nous avons eu l'opportunité d'assister au discours de politique générale du gouvernement dans l'hémicycle, moment solennel présidé par le Président du Sénat Gérard LARCHER. La visite et découverte permet d'expliquer le rôle important du Sénat dans la conception – vote des lois mais également dans son action de contrôle de l'action publique. »

André GENELLE - Maire de Siracourt



« Ravi d'avoir pu assister à cette visite présentée par le Sénateur JF RAPIN qui a pu nous faire découvrir le rôle de l'Institution et des salles de travail, Palais ouvert sur les territoires que nous représentons. »

Patrick GALIOT - Maire d'Huclier



VISITE DU SÉNAT DE JEUNES CITOYENS AFIN D'ÉCHANGER AUTOUR DU MANDAT DE SÉNATEUR :

Visite des élèves d'Aix-en-Issart en présence de Bénédicte Wibail, Professeure des écoles et de Pierre Lafonte, Maire de la commune.



VISITE DU SÉNAT



Visite des élèves du groupe scolaire de Nortkerque en présence de Frédéric Melchior, Maire de la commune.

FRÉDÉRIC MELCHIOR, MAIRE DE NORTKERQUE



Les élèves de CM2 de l'école « Les Lilas » de Nortkerque ont découvert le Sénat le 21 juin 2022. Lors de cette journée, ils ont rencontré Monsieur le Sénateur, Jean-François RAPIN.

Monsieur RAPIN leur a permis de découvrir le Palais du Luxembourg et son histoire ainsi que le jardin.

D'abord résidence princière et maintenant siège du Sénat de la République, le Palais du Luxembourg est, depuis près de quatre siècles, un lieu chargé d'histoire.

Un grand escalier dessert divers salles et salons. (la salles des conférences avec sa collection de Mariannes, le salon des messagers d'Etat, la galerie des bustes, la bibliothèque...).

Encore un grand merci à Monsieur Jean-François RAPIN, de nous avoir consacré de son temps pour la découverte du Sénat.

Les élèves ont pu découvrir un trésor exceptionnel d'architecture.

Toute la classe de CM2 de l'école « Les Lilas » remercie Monsieur RAPIN, d'avoir passé une très belle journée en sa compagnie.

PARTICIPATION AU COLLÈGE DÉPARTEMENTAL CONSULTATIF DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) AFIN DE SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS DES ASSOCIATIONS DU PAS-DE-CALAIS

Désigné par le Sénat, j'ai participé à la commission du Collège Départemental Consultatif du Fonds pour le Développement de la vie associative (FDVA).



QU'EST-CE QUE LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ?

Le FDVA est un fonds de soutien aux associations géré par le ministère chargé de la vie associative. Il a vocation à soutenir des actions visant à structurer le fonctionnement des associations, notamment celles de petite taille et à faire émerger des projets innovants, ainsi qu'à développer des actions contribuant à la formation des bénévoles.

- Par la loi du 15 septembre 2017, les subventions octroyées par les parlementaires aux associations et collectivités, dites «réserve parlementaire», ont été supprimées.

Depuis 2018, le Parlement a fait le choix d'abonder le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans son rôle de soutien au développement de la vie associative (le fonctionnement et les projets innovants).

A travers l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2022, quelles ont été les priorités retenues ?

- les associations qui initient des actions de transition écologique et solidaire ;
- les associations favorisant la mixité sociale et incluant des personnes ayant moins d'opportunités ou en situation de fragilité ;
- les associations dont l'action concourt au dynamisme de la vie locale, à la consolidation de la vie associative locale ;
- les projets associatifs démontrant une capacité à mobiliser et rassembler une participation citoyenne significative ;
- les associations mobilisant régulièrement des bénévoles autour d'actions citoyennes favorisant la mixité sociale ou incluant des personnes ayant le moins d'opportunité ou en situation de fragilité.

Dans le cadre de cette campagne 2022, le département du Pas-de-Calais disposait d'une enveloppe de 471 616 € pour soutenir ces axes d'intervention. 341 associations seront accompagnées pour un montant de subvention allant de 500 à 3000 euros.

Désormais membre de cette commission, je défendrai les intérêts de nos associations qui font vivre nos territoires en veillant à ce que l'enveloppe budgétaire du FDVA ne soit pas diminuée.



ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) : LE SÉNAT AU CHEVET DE LA RÉFORME DU « ZONAGE » RURAL

Le Gouvernement a annoncé une réforme de la « géographie prioritaire de la ruralité », qui vise à compenser, dans certaines zones identifiées du territoire national, les handicaps de développement économique, en particulier dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Alors que l'extinction de ce zonage est programmée au 31 décembre 2023, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat juge que cette réforme n'est pas suffisamment préparée.

Aussi, elle lance une étude approfondie pour cerner de façon fine et qualitative les fragilités des territoires ruraux.

Ce travail permettra au Sénat de disposer de son propre diagnostic territorial et de prendre toute sa part dans la révision d'un zonage très important pour les territoires ruraux.

Les conclusions seront rendues au début du mois d'octobre.



LES PROPOSITIONS DU SÉNAT POUR RÉPONDRE À LA CRISE DES URGENCES À L'HÔPITAL

Alors que l'hôpital connaît une crise désormais durable et qu'une situation extrêmement préoccupante est annoncée pour l'été avec un risque avéré de rupture d'accès aux soins, le Président de la République a annoncé le mardi 31 mai une «mission flash» sur les urgences.



Pour Catherine Deroche, présidente de la commission des affaires sociales et rapporteure de la commission d'enquête du Sénat sur l'hôpital, ce n'est pas d'un rapport dont les urgences ont besoin, mais d'un plan d'actions immédiat :

«Les constats, nous les connaissons et nous avons rendu fin mars le rapport de la commission d'enquête sur l'hôpital après quatre mois de travaux. Que va nous apprendre une nouvelle mission ? Que l'hôpital manque d'infirmiers, de manipulateurs radio, de kinés ? Nous le savons. Que la médecine de ville doit être rapidement mobilisée pour soulager l'hôpital ? Nous l'avons recommandé. Que le Gouvernement utilise nos travaux, ce sera du temps gagné pour l'hôpital !»

Surtout, Catherine Deroche s'étonne que le recensement des besoins établissement par établissement, territoire par territoire, jugé impossible par le ministère quand le Sénat le réclamait, soit désormais annoncé dans le mois par le Président de la République.

Les préconisations formulées par la commission d'enquête ne nécessitent pas une nouvelle mission commandée par l'exécutif. Il faut sans attendre :

- agir sur les entrées par une meilleure coordination de la permanence des soins en ville ;
- renforcer l'attractivité au moyen d'une revalorisation des gardes de nuit ou de week-end ;
- soulager les services d'urgence par un rétablissement des capacités en aval. Ces réouvertures de lits ne peuvent passer que par des plans d'urgence de recrutements d'infirmiers sur des contrats longs et une fidélisation des soignants en poste.

SUR LE TERRAIN

A la rencontre de chefs d'entreprise de l'Hesdinois, avec la venue de Laurent Rigaud, vice-président de la Région Hauts-de-France en charge de l'emploi et de la formation, en présence de Ghislain Tetard, Andre Genelle, conseillers régionaux, Matthieu Demoncheaux, président de la Communauté de Communes des 7 Vallées ainsi que les services régionaux.

Au cœur des échanges, les difficultés de recrutement, les offres de formation, avec en toile de fond les problèmes de mobilité, véritable frein notamment pour les jeunes publics.



INAUGURATION DU SKATE PARK SUR LE FRONT DE MER DE STELLA-PLAGE.

Cet équipement sportif, accompagné par la Région Hauts-de-France à hauteur de 50 000 euros, permet la pratique du roller, du BMX, de la trottinette et du skate, adapté aux débutants comme aux confirmés. Félicitations à Walter Kahn et la Municipalité de Cucq-Trépiéd-Stella pour ce nouveau terrain de jeux dédié à la jeunesse du territoire.



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

En ce 8 mai 2022, devant leur monument aux morts, toutes les communes de France ont célébré le 77e anniversaire du 8 mai 1945 qui scelle la victoire militaire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

En cette journée de commémoration, je me suis rendu à Hesdin et à Montreuil sur Mer en présence des élus, des associations patriotiques, des représentants des pompiers et de la gendarmerie et des harmonies municipales.

Ce devoir de mémoire prend un sens et une symbolique encore plus forts alors que la guerre est de retour sur le sol européen.



VISITE DE LA PRINCESSE ANNE AU CIMETIÈRE MILITAIRE BRITANNIQUE D'ETAPLES-SUR-MER

Cent ans après Georges V, la princesse Anne, fille de la reine Elizabeth s'est rendue au cimetière militaire britannique d'Étaples-sur-Mer. Cette nécropole est la plus vaste de France avec 11 500 tombes de soldats du Commonwealth tombés lors des Première et Seconde guerres mondiales.



REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE À ALEXIA NOYON

Le 20 mai, Alexia Noyon, directrice de La Chartreuse de Neuville, s'est vu remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par le président de l'association, Jean-Paul Delevoye.

Cette distinction récompense son engagement et sa détermination au service de cet édifice majestueux qui est devenu un espace culturel, humaniste, engagé dans l'action associative et sociétale.

Depuis près de quinze ans, une équipe d'hommes et de femmes redonnent vie et sens à la Chartreuse de Neuville en valorisant les innovations artistiques et sociétales tout en poursuivant la restauration de ce joyau patrimonial, facteur d'attractivité touristique.

Tiers-lieu emblématique du territoire, la Chartreuse propose une programmation artistique et culturelle toute l'année et accessible à tous y compris auprès de publics fragilisés, éloignés de la culture ou en situation de handicap.

A travers cette récompense décernée à Alexia Noyon, c'est aussi une belle reconnaissance pour l'engagement des équipes ainsi que des partenaires qui œuvrent au quotidien.

Félicitations à Alexia Noyon, femme engagée, passionnée et humaniste.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SAUVAGINIERS DE LA CÔTE D'OPALE

A Saint Josse sur Mer, s'est tenue l'assemblée générale des Sauvaginiers de la Côte d'Opale, présidée par Jean Régèle en présence de Willy Schraen, Président FNC, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, de Jean-Claude Descharles et Mary Bonvoisin, respectivement maires de Saint Josse et Merlimont.

Forte de ses 70 adhérents, l'association regroupe les chasseurs du marais qui défendent les intérêts de la chasse au gibier d'eau. Au quotidien, ils contribuent à préserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages.



REMISE DU PRIX DU CIVISME À FLORYAN MAISON

Le samedi 21 mai à Marconnelle, Floryan Maison, recevait le Prix du civisme des mains de Jean-Pierre Dumont, Président du Comité départemental du Pas-de-Calais de l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite.

A travers cette distinction, le Président a mis en lumière l'exemplarité et l'engagement de Floryan au sein d'une section fraternelle et solidaire.

Après avoir réalisé une première exposition en décembre consacrée aux 230 ans de l'église, ce collégien de 15 ans, originaire de la commune, a poursuivi ses recherches pour proposer un diaporama sur les 12 siècles d'histoire du village.

Un voyage dans le temps pour mieux connaître le village, son patrimoine, ses habitants et ses activités. Félicitations à Floryan, jeune homme passionné et passionnant qui force l'admiration par sa maturité.



CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES.

Durant trois jours, s'est tenu au Touquet, le congrès international de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques.

Ce congrès était aussi celui du soixantième anniversaire de la création de l'association qui fait référence en matière de culture et de langue française.

Plus de deux cents professionnels de l'éducation nationale se sont réunis pour partager et réaffirmer les ambitions de l'association en faveur d'une présence accrue de la langue française dans le monde.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATIVE MARITIME ÉTAPLOISE

Aux côtés du monde de la pêche à l'occasion de l'assemblée générale de la Coopérative Maritime Étaploise présidée par Bruno Margollé.

Au quotidien, je me réjouis des échanges nourris et constructifs avec les dirigeants de la Coopérative Maritime Étaploise qui est constituée d'un ensemble de structures dédiées à la valorisation de la pêche artisanale.

Activement mobilisé depuis plusieurs années, je poursuivrai mon engagement à défendre vigoureusement les intérêts de nos pêcheurs étaplois et boulonnais et plus globalement la filière halieutique en Hauts-de-France.

A ce titre, la Région Hauts-de-France est venue en aide aux entreprises du secteur halieutique pénalisées par le Brexit.

Au lendemain de la nomination du nouveau gouvernement, en tant que Président du Parlement de la Mer et de l'Association Nationale des Élus du Littoral, je m'interroge sur la rétrogradation d'un ministère de la mer à un secrétariat d'Etat.



5^{ÈME} TRAIL DE LA PASSE-PIERRE EN BAIE DE CANCHE

Organisée par l'Office des Sports Etaplois, j'ai participé à la marche de « La Passe-Pierre » à Etaples sur mer en compagnie de Mary Bonvoisin. Quel plaisir de traverser ces espaces naturels qui nous offrent des panoramas exceptionnels. Un bol d'air vivifiant au cœur de la Baie de Canche



TOUQUET AIR SHOW

Une foule considérable venue assister au superbe meeting aérien sur la plage du Touquet !



LE TOUQUET AIR SHOW

— MEETING AÉRIEN INTERNATIONAL —

28 MAI 2022
2022 MAY 28TH

13H30 - 16H30
1:30PM - 4:30PM

FRONT DE MER
SEA FRONT

VENUE EXCEPTIONNELLE
EXCEPTIONAL ARRIVAL

ROYAL AIR FORCE RED ARROWS

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
ALSO PRESENT :

RAFALE SOLO DISPLAY,
RAFALE MARINE TACTICAL DISPLAY
HÉLICOPTÈRE DAUPHIN MARINE
HÉLICOPTÈRE ECUREUIL AS 350,
HÉLICOPTÈRE NH 90 «SAR CAIMAN» BELGIAN AIR FORCE
PITTS BELGIAN TEAM

PLUS D'INFOS SUR / MORE INFO ON
WWW.LETOUQUET.COM



RÉUNION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI LOCAL

Dans les locaux d'Alpha Transports et Services à Groffliers, s'est tenue la réunion du Service Public de l'Emploi Local consacrée à la mobilité.

A l'occasion de cette rencontre, acteurs de l'emploi et partenaires ont évoqué les solutions existantes pour que chaque personne éloignée de l'emploi ou d'un centre de formation puisse trouver un accompagnement, une solution pratique ou une solution de financement pour retrouver l'autonomie dans ses déplacements.

A travers sa politique en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, la Région Hauts-de-France propose différents dispositifs pour faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi et la formation, véritable enjeu dans l'attractivité des territoires.



17ÈME ÉDITION DU FESTIVAL NIGELLA

Très heureux d'avoir assisté à l'abbatiale Saint Sauve au concert baroque «*Métamorphoses*» sous la direction artistique de Takénori Menoto. Félicitations à Olivier Carreau, président fondateur du festival, ainsi qu'à l'ensemble des artistes qui ont sublimé la 17ème édition du Festival Nigella.



LE BIG TOUR A FAIT ESCALE À BERCK-SUR-MER

A l'initiative de la Banque Publique d'Investissement (BPI), le Big Tour a fait escale à Berck-sur-Mer. La BPI accompagne et finance les entreprises dans leur développement et l'innovation. En 2021, la BPI a aidé 5150 entreprises des Hauts-de-France



REMISE DE LA MÉDAILLE COMMUNALE, DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

Félicitations à Pascal Pocholle, Maire de Marenla à qui j'ai eu l'honneur de remettre la médaille communale, départementale et régionale, échelon vermeil pour avoir servi durant plus de 30 ans au service de ses administrés.

Depuis les élections de 2020, Pascal Pocholle effectue son troisième mandat de maire après deux mandats d'adjoint au maire et deux de conseiller municipal.

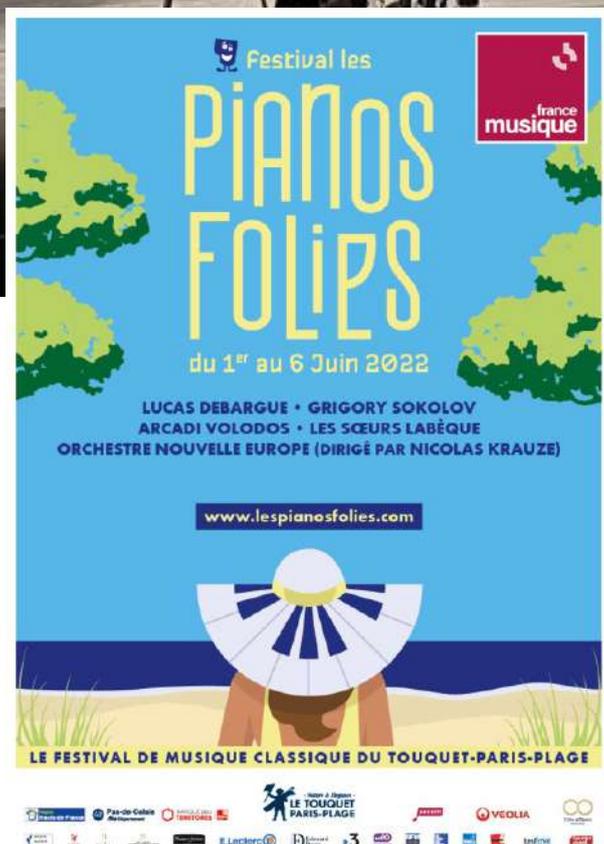
Cette distinction amplement méritée est la reconnaissance officielle des services rendus et de son dévouement en tant qu'élu pour sa commune.

Lors de cette cérémonie, plusieurs médailles notamment du travail ont été également décernées.



PIANOS FOLIES

Au Touquet, dans le superbe Palais des Congrès, Arcadi Volodos, considéré comme l'un des meilleurs pianistes du monde, a démontré son exceptionnel talent pendant près de deux heures à l'occasion des Pianos Folies.



PRESTATION DU CHŒUR DIAPASON DU PAYS DE MONTREUIL-SUR-MER

En l'église du Touquet, sublime prestation du Chœur Diapason du pays de Montreuil-sur-Mer et de l'Orchestre Opal Sinfonieta dirigés par Karim Affreingue.



CHŒUR DIAPASON DU PAYS DE MONTREUIL-SUR-MER Direction

Bach & Vivaldi

Magnificat en Ré Majeur Gloria en Ré Majeur

Esma Mehdaoui, Soprano
Sarah Affreingue, Mezzo

Ambroise Divaret, Ténor
Lysandre Chalon, Baryton

Orchestre Opal Sinfonieta

DIMANCHE 29 MAI 2022
LE TOUQUET
Église Sainte-Jeanne d'Arc
17H30

Entrée 15€ (Placement libre)
Gratuit pour les scolaires
Informations et Billetterie
choeurdiapason.blogspot.com

RENCONTRE AVEC LES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2 D'AIX-EN-ISSART

Avant de les accueillir au Sénat, je suis allé à la rencontre des élèves de CM1 et CM2 d'Aix-En-Issart en présence de Pierre Lafonte, Maire et de Bénédicte Wibail, professeure des écoles.

Moment d'échanges très intéressant avec ces jeunes citoyens qui m'a donné l'occasion de répondre à leurs questions sur les missions et le fonctionnement du Sénat dans les institutions de la République et le rôle des parlementaires.

A l'issue de cette discussion, j'ai remis aux écoliers un porte-clés et un stylo et un livre du Sénat au maire de la commune.



DUCASSE DE CANLERS

Rencontre avec Laurent Fourriquet, maire de Canlers et les élus de la commune à l'occasion de la ducasse.

Ces moments festifs rythment la vie de nos villages et sont essentiels pour maintenir les liens entre les habitants. Bravo aux bénévoles qui œuvrent pour perpétuer ces traditions et populaires



INAUGURATION DU CITY STADE DE MARCONNELLE

A Marconnelle, à l'invitation de Claude Bacquet, Maire de la commune, en présence de nombreux élus du territoire, inauguration du city stade.

Situé derrière le complexe scolaire, à côté du terrain de football, cet équipement a bénéficié du soutien de la Région Hauts-de-France.

Félicitations à Monsieur le Maire et son conseil municipal pour l'installation de ce city stade qui vient compléter les équipements déjà existants sur la commune et permettra la pratique de multiples activités sportives adaptées aux petits comme aux grands.



82^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Le samedi 18 juin célèbre le 82ème anniversaire de l'appel historique du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulle.

Cet « appel » prononcé sur les ondes de la BBC depuis Londres est devenu un symbole : celui du refus de la défaite de la part de femmes et d'hommes qui ont lutté contre les forces d'occupation.

Face à la montée du communautarisme, cet esprit de résistance doit être la référence, notamment pour notre jeunesse, pour défendre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

En cette journée de souvenir et de recueillement, un hommage a été rendu à Merlimont devant la mairie en présence de Mary Bonvoisin, Maire et des Jeunes volontaires qui effectuent un Service National Universel.



ENTENTE CORDIALE FRANCO-BRITANNIQUE.

De nombreuses personnalités britanniques, des représentants des associations patriotiques, des élus, le Sous-Prefet de l'arrondissement, étaient présents à Montreuil sur Mer pour célébrer l'entente cordiale franco-britannique.

Cette cérémonie s'est déroulée devant la statue fraîchement restaurée du Maréchal Douglas Haig, commandant en chef de l'armée britannique durant la Grande Guerre qui symbolise les liens entre la France et la Grande-Bretagne dans la cité des remparts.



CÉLÉBRATION
DE L'ENTENTE CORDIALE
FRANCO-BRITANNIQUE



REMERCIEMENTS AUX ÉLUS(E)S, ASSESSEURS, AGENTS TERRITORIAUX MOBILISÉ(E)S POUR ASSURER LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Au bureau de vote de Neuville Sous Montreuil pour saluer Jérôme Jeumer, le maire, les élus(e)s, assesseurs, agents territoriaux qui sont mobilisé(e)s pour assurer le bon déroulement des élections législatives.

Remerciements et reconnaissance à ces femmes et hommes qui nous permettent d'exercer un droit et un devoir citoyen pour faire vivre la démocratie.

En France, voter est un droit et non une obligation. Cela signifie que rien ne nous oblige à nous rendre aux urnes les jours d'élection. Mais voter, c'est également l'un des moyens mis à la disposition de tous pour exprimer son opinion et les valeurs auxquelles on tient.



62^{ÈME} ÉDITION DE LA FÊTE DE LA FRAISE À SAMER

Produite dans le Boulonnais depuis plus d'un siècle, la fraise de Samer était à l'honneur à l'occasion de la 62^{ème} édition de la fête de la fraise orchestrée par Claude Bailly, maire de la commune et son conseil municipal.

L'occasion de saluer les producteurs locaux qui écoulent les fruits et légumes de nos terroirs en vente directe ou en circuit court, contribuant ainsi à la valorisation et à l'attractivité de nos territoires.



ETATS RÉGIONAUX DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

En présence d'organisations professionnelles, de représentants des collectivités territoriales, d'entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer, la Région Hauts-de-France a organisé les Etats régionaux de la filière halieutique ce à Boulogne-sur-Mer.

L'objectif de cette journée était d'ouvrir un espace de dialogue avec l'ensemble des intervenants de la filière halieutique régionale, de donner de nouvelles perspectives aux acteurs concernés dans un contexte fortement marqué par le Brexit, mais aussi de contribuer à l'élaboration d'un plan d'action régional pour la filière halieutique.

En tant que Président de la Commission des Affaires européennes au Sénat, je suis intervenu avec Marie Sophie Lesne, Vice-Présidente en charge de l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sur les Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), un outil au service des filières.

Rappelons que Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français et la première plateforme européenne de commercialisation et de transformation des produits de la mer.



INAUGURATION DU CITY STADE DE PARENTY

Inauguration du city stade de Parenty en présence de Serge Depraeter, Maire de la commune.

Cet espace de loisirs intergénérationnel, qui a bénéficié d'un accompagnement financier de la Région Hauts-de-France propose une offre sportive et récréative à toutes tranches d'âge de la population.

Le sport est un vecteur de valeurs et de lien social essentiel dans nos communes



RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-FIRMIN À MARLES-SUR-CANCHE

A Marles-sur-Canche, à l'invitation de Joël DAVESNE, Maire de la commune à l'occasion de la journée d'animation pour la restauration du chœur de l'église Saint-Firmin.

Grâce à la volonté de l'équipe municipale, ce magnifique édifice va retrouver d'ici quelques semaines son lustre d'antan, grâce à la participation de la Région Hauts-de-France.

Félicitations à l'ensemble des acteurs qui se mobilisent au quotidien pour entretenir, sauvegarder et restaurer le patrimoine français et notamment le patrimoine religieux.

Plus qu'un héritage, le patrimoine se transmet, se partage et invite à la découverte des richesses architecturales de nos territoires. Lieux de rencontres, de recueillement et de culture, les églises sont le cœur et l'âme de nos communes.



JOURNÉES NATIONALES DES SAUVETEURS EN MER

A l'occasion des Journées Nationales des Sauveteurs en Mer, je suis allé saluer les équipes de la station de Berck-sur-mer et les chiens sauveteurs du club de Wingles en pleine démonstration. Rappelons que chaque jour, ces 9000 hommes et ces femmes portent secours bénévolement aux personnes en difficulté en mer, de la plage jusqu'au large.

En 2021, plus de 30 000 vies ont été sauvées grâce à leurs interventions.

Vous avez toute notre gratitude, notre reconnaissance et mon fidèle soutien.



FÊTE DU CANTON À HUCQUELIERS

Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles pour cette fête champêtre et agricole qui contribue à l'attractivité de notre territoire.

FÊTE DU CANTON
Dim. **26 JUIN**
HUCQUELIERS Entrée Gratuite

Concours Agricole MATIN

Défilé de Chars A-MIDI

à partir de **17h30** **Danses et Concert**
"Le Global" (compagnie Tire-Laine)

BROCANTE OFFICE DE TOURISME
REPAS MIDI & SOIR Haut-Pays Côte d'Opale
03 21 81 98 14

HAUT-PAYS CÔTE D'OPALE



MATINALE DE PUBLIC SÉNAT

Retrouvez mon intervention [\(lien\)](#) dans la matinale de Public Senat, ce jeudi 30 juin, où nous avons notamment échangé sur les thèmes suivants :

- Les postes attribués à l'Assemblée nationale ;
- Le chèque alimentaire d'urgence prévu par le Gouvernement ;
- L'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution ;
- Le bilan de la Présidence française de l'Union européenne ;
- L'élargissement de l'Union européenne afin d'y intégrer l'Ukraine et la Moldavie.



LA VOIX DU NORD

Retrouvez mon intervention dans La Voix du Nord du jeudi 22 mai suite à la publication du décret sur le recul du trait de côte

Le décret sur le recul du trait de côte ne passe pas auprès des élus

Trois semaines seulement après la publication du décret sur le recul du trait de côte, les élus du littoral montent au créneau, menés par le sénateur du Pas-de-Calais Jean-François Rapin (LR).

PAR VICTOIRE HAFREINGUE-MOULART
montreuil@lavoixdunord.fr

LITTORAL. On l'avait bien compris, les maires des Hauts-de-France n'ont pas vraiment apprécié les méthodes du gouvernement dans le dossier de l'érosion. Il y a quelques semaines, ce dernier publiait, au Journal officiel, le décret listant les communes considérées comme particulièrement vulnérables face à l'érosion. Surprise, dans cette liste, aucune commune du Pas-de-Calais ou du Nord ne figurait. La raison ? Les maires avaient tout simplement refusé de soumettre le décret à un vote en conseil municipal. Manque d'informations et de concertation, études trop imprécises... Voici les arguments opposés par les élus.

“ **L'ordonnance opère un transfert de charges masqué de l'État vers les communes.** ”

Aujourd'hui, l'association nationale des élus du littoral (ANEL) et l'association des maires de France (AMF) ont décidé d'aller plus loin et de déposer un recours devant le conseil d'État contre ce décret. Dans un communiqué de presse rédigé par les deux entités, on retrouve les mêmes arguments que ceux présentés il y a quelques semaines par les maires du Boulonnais. « L'ANEL et l'AMF regrettent qu'un texte d'une telle importance ait été adopté dans l'urgence (...) sans véritable concertation avec le grand public, ni les élus. »

Alors que le décret évoque un certain nombre de contraintes dans les zones considérées comme à risque (lire ci-dessous), les élus, eux, regrettent que les ouvrages



Alors que le recul du trait de côte est un sujet brûlant autour de la baie de Wissant, des élus ont déposé un recours contre le décret. PHOTO ARCHIVES JOHAN BEN AZZOUC

de protection, comme les digues etc, n'aient pas été pris en compte.

« C'est une opération mal préparée », estime le président de l'ANEL, Jean-François Rapin (LR). Ce dernier pointe du doigt notamment la décote administrative prévue par le décret. En clair, le sénateur regrette qu'en cas de préemption, la situation de chaque habitation ne soit pas appréciée au cas par cas et en fonction du marché, mais qu'elle dépende d'un régime administratif pur.

« À partir du moment où l'État va considérer que votre bien est en danger, les services évalueront sa valeur et viendront vous dire, par exemple, que chaque année il perdra 20 % de sa valeur. C'est une appréciation ad-

ministrative et rigoureuse de la décote qui n'est pas acceptable pour les propriétaires. »

DES CRAINTES SUR LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES

Autre inquiétude : la compensation financière de l'État. Alors que le texte prévoit un droit de préemption pour les mairies, la question du financement n'est pas évoquée. « L'ordonnance opère un transfert de charges masqué de l'État vers les communes, sans ressources financières dédiées », détaille le communiqué. Autant d'arguments qui ont convaincu les deux associations d'élus de déposer un recours devant la juridiction administrative suprême. ■

Que prévoit le décret en question ?

Les 126 communes listées dans ce décret devront se soumettre à plusieurs mesures. Les municipalités concernées auront interdiction d'accorder des autorisations d'urbanisme dans les zones d'exposition au recul du trait de côte à court terme, c'est-à-dire quand le risque se dessine à l'horizon des 30 ans. Très concrètement, cela signifie que certains terrains aujourd'hui constructibles pourraient devenir tout bonnement inconstructibles.

Selon ce texte, les terrains situés dans les zones d'exposition à long terme (risque d'érosion dans les 100 ans) pourront rester constructibles. Cependant, les propriétaires pourraient être obligés, à terme, de démolir « les nouvelles constructions » et à leurs frais quand la menace sera imminente. Et enfin, la loi prévoit un « droit de préemption pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte au bénéfice des communes ou des EPCL. » ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retrouver le communiqué de presse de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et l'Association Nationale des Élus du Littoral que je préside, qui annonce saisir le Conseil d'Etat afin de garantir la sécurité juridique de l'ensemble du dispositif et d'accompagner l'action des maires sur le recul du trait de côte.



Paris, le 19 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recul du trait de côte : l'AMF et l'ANEL saisissent le Conseil d'Etat afin de garantir la sécurité juridique de l'ensemble du dispositif et d'accompagner l'action des maires

Le 6 avril dernier, le Gouvernement a adopté l'ordonnance relative à l'« aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte » prévue par l'article 248 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Elle s'applique à ce jour aux 126 communes de métropole et d'outre-mer listées dans le décret du 29 avril 2022, consultées à la hâte et sans véritable information sur le diagnostic de leur exposition à l'érosion littorale, ni sur les servitudes d'inconstructibilité auxquelles elles seront soumises, ni sur le financement futur des mesures.

L'ANEL et l'AMF regrettent qu'un texte d'une telle importance ait été adopté dans l'urgence, sans consultation du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), sans véritable concertation avec le grand public ni les élus, et contre l'avis défavorable du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

Les communes littorales attendent depuis longtemps les outils et ressources nécessaires à leur adaptation à l'érosion côtière afin d'éviter les situations juridiques et humaines inextricables révélées par le cas emblématique de l'immeuble Le Signal à Soulac-sur-Mer.

Les nouveaux outils que propose l'ordonnance ne répondent pas à cette attente, ni du point de vue de la sécurité juridique, ni sur celui de la garantie des ressources :

- Le choix d'un passage par voie d'ordonnance n'a évidemment pas permis d'éclairer ces dispositions par le débat parlementaire et, in fine, l'ordonnance s'écarte du cadre voté dans la loi Climat et Résilience, notamment dans l'absence de prise en compte des ouvrages de protection ou encore l'omission des mesures d'accompagnement en cas d'expropriation.
- L'ordonnance crée une rupture d'égalité entre les citoyens au regard de leurs droits de propriété en instaurant des modalités distinctes d'évaluation des biens selon les situations administratives et non pas selon la réalité des faits et risques auxquels ils sont exposés.
- Enfin, l'ordonnance opère un transfert de charges masqué de l'Etat vers les communes, sans les ressources financières dédiées, alors que l'impact financier de l'érosion du littoral est estimé à plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Aussi, l'AMF et l'ANEL se sont résolues à saisir le Conseil d'Etat pour l'interroger sur le bien-fondé de ce texte et afin de garantir la sécurité juridique de l'ensemble de ce dispositif et d'accompagner l'action des maires.

Il s'agit de limiter les futurs contentieux ainsi que de préciser les nombreuses zones d'ombre qui pèsent sur un texte qui conditionnera l'action des collectivités et des différents opérateurs intervenant en matière d'aménagement des littoraux.

Autant de questions qui méritent clarification aujourd'hui pour éviter, demain, de bloquer l'adaptation des territoires littoraux exposés à l'érosion et de grever l'action des collectivités et ainsi permettre l'accompagnement nécessaire des habitants (propriétaires ou locataires) et des activités économiques et de service public.

Contacts presse :
AMF
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

ANEL
Anne-Sophie Leclere
Tél. 01 44 11 11 70
anel-secretariat@anel.asso.fr